DEPARTEMENT
Des
BOUCHES DU RHONE

Arrondissement d'Aix en Provence

POLICE MUNICIPALE

VILLE DE SAINT-CANNAT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint-Cannat le 27 Août 2026

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté portant réglementation sur le stationnement, l'occupation du domaine public et la circulation	PM-2026-196

Le Maire de la commune de Saint-Cannat,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.412-26, R.412-28 et R.417-10
Vu le Code des Collectivités Territoriales, art L.2212-2, L.2213 à L.2213-5,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, art L 511-1
Vu l'article L.610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking de l'Esplanade Général de Gaulle, **le samedi 19 septembre 2026 de 7 h 00 à 13 h 00**, afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité de l'opération « **World Clean Up Day** » organisée par la commune ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement sont interdits :
- A l'esplanade du Général de Gaulle du coté des arceaux de sortie
- **Samedi 19 Septembre 2026 de 07h00 à 13h00.**

Article 2 :

Un barriérage est mis en place, par les services techniques afin de sécuriser le site
- **Samedi 19 Septembre 2026 de 07h00 à 13h00.**

Article 3 :

Toutes infractions à l'article 1 du présent arrêté peuvent faire l'objet d'une mise en fourrière et de contraventions.

Article 4 :

La mise en place et le maintien du présent arrêté est affiché sur le site mentionné à l'article 1, afin d'être conformes aux dispositions du code de la route et de la voirie routière.

Article 5 :

Le Présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication. Le tribunal administratif de Marseille peut dorénavant être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « télérecours citoyen » accessible depuis le site internet http://www.telerecours.fr.

Article 6 :

Monsieur le Maire de Saint-Cannat, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Lambesc et Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Saint-Cannat sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui est affiché selon les conditions réglementaires des actes administratifs de la commune, et dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Cannat,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lambesc,
- Monsieur le Chef du service de la Police municipale de Saint-Cannat.

POLICE MUNICIPALE DE SAINT-CANNAT (Bouches-du-Rhône)

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint-Cannat

- Date de notification : 11 SEP. 2026
- Transmission au Contrôle de légalité le :
- Publication sur le site internet municipal le: 11 SEP. 2026
- Affichage sur site réalisé par le demandeur :